

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne  
27 rue des Mazières  
91000 Evry

## Règlement de la consultation

Travaux de rénovation de l'accueil du Centre des Finances Publiques  
d'Arpajon

Procédure utilisée : Marché à procédure adaptée passé en application  
de l'article R-2123 du code de la commande publique

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**18/07/2025 à 12:30**

### Article 1 Champs d'application

Le présent marché a pour objet les travaux de rénovation de l'accueil du Centre des Finances Publiques d'Arpajon. Celui ci est situé au 29 avenue du Général de Gaulle 91290 Arpajon.

### Article 2 Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) contient le présent Règlement de la Consultation (RC), le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), l'acte d'engagement ATTR11, et les formulaires de candidature DC1 et DC2.

### Article 3 Forme du marché

Le présent marché est un marché ordinaire en procédure adaptée composé de 4 lots mono attributaires. Les lots sont les suivants.

- Lot 1 : Dépose et désamiantage
- Lot 2 : Aménagement
- Lot 3 : Electricité et ventilation

Les candidats peuvent présenter une offre pour tous les lots auxquels ils souhaitent participer. Chaque candidat peut participer à plusieurs lots. Dans son offre, le

candidat précise s'il postule pour un ou plusieurs lots, et lesquels. Chaque lot auquel un candidat postule fait l'objet d'une section détaillée à part entière dans l'offre.

Chaque lot fera l'objet d'un examen indépendant, et sera attribué au candidat avec la meilleure note finale sur le lot.

#### Article 4 Montant estimatif du marché

Le montant global du marché est estimé à trois cent mille (300000) euros.

#### Article 5 Durée du marché

Le marché est passé pour une durée fixe, non reconductible, qui part de la date de notification du titulaire et se termine lors de la fin des travaux et la levée des éventuelles réserves.

#### Article 6 Obligation de visite

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du Centre des Finances Publiques d'Arpajon pour pouvoir déposer leur dossier. À l'issue de cette visite, ils se verront délivrer un certificat de visite, à joindre au dossier de candidature.

#### Article 7 Dématérialisation de la consultation

La plateforme des achats de l'État (PLACE) est accessible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Ce site est libre d'accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation.

Les candidats ont la possibilité de consulter les avis publiés sur la PLACE, retirer le dossier de consultation, et poser des questions sur celui-ci.

Les questions et les réponses se font par voie électronique, par l'intermédiaire de la PLACE.

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation de la PLACE, pour toute action sur ce site. Un guide d'utilisation est également disponible à la rubrique AIDE du site internet (<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>).

Les candidats peuvent retirer le dossier de la consultation sur la PLACE sous la référence **Accueil-Arpajon-2025**. L'identification n'est pas obligatoire pour retirer le dossier de consultation. L'identification au moyen d'une adresse de messagerie valide est indispensable pour permettre au candidat de recevoir les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la DDFIP de l'Essonne, les candidats doivent disposer de logiciels permettant de lire les formats suivants : .doc, .xls, .ppt, .pdf, .zip, .odt, .ods, .odf.

#### Article 8 Questions posées sur la consultation

Les candidats peuvent poser des questions relatives à la consultation, obligatoirement sur PLACE, **jusqu'à 04/08/2025 à 18h** au plus tard. Les réponses aux

questions posées par les candidats sont mises en ligne sur la PLACE au plus tard le **11/08/2025 à 18h**.

#### Article 9 Visite obligatoire

Avant toute offre, le candidat effectue une visite du site avec le service BIL de l'Essonne, afin de s'assurer de l'étendue des travaux. À l'issue de celle-ci, le candidat se voit délivrer une attestation de visite qui lui permet de déposer une offre.

Afin de planifier la visite, le candidat contacte le service BIL via l'adresse mail suivante : [ddfip91.ppr.logistique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip91.ppr.logistique@dgfip.finances.gouv.fr)

**Avec l'objet suivant : Nom de l'entreprise – Demande de visite candidature marché Accueil-Arpajon-2025**

#### Article 10 Modifications du dossier de consultation

La DDFIP de l'Essonne se réserve le droit d'apporter au dossier de consultation, au plus tard le 11/08/2025, des modifications ne remettant pas en cause l'essentiel du projet. Celles-ci seront mises en ligne sur la PLACE. Elles ne sont communiquées par courriel qu'aux seuls candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

En cas de modification importante, un nouveau délai de remise des offres peut être ouvert à compter de la date d'envoi du rectificatif aux candidats. Ceux-ci doivent répondre sur la base du dossier modifié.

Si la date de réception des offres est reportée pendant la phase de consultation, les dispositions du présent document s'appliquent en fonction de cette nouvelle date.

#### Article 11 Contenu des offres

Les pièces de candidature et les éléments relevant de l'offre n'ont pas à être signées au moment du dépôt.

Le candidat peut présenter sa candidature via le formulaire DUME (électronique ou papier) ou une déclaration de candidature équivalente (DC1 et DC2).

Pour la candidature, le candidat doit fournir les éléments détaillés ci-après, rédigés en langue française :

- KBIS

- RIB

- Si le candidat décide de recourir à des sous-traitants, il précise leurs capacités techniques, professionnelles et financières.

- Attestation de visite du site délivrée par la DDFIP

- Mémoire technique répondant à la commande présentée dans le CCTP correspondant au lot ou aux lots pour le ou lesquelles le candidat postule.

En cas de réponse en groupement, les éléments ci-dessus sont fournis pour chacun des membres du groupement. L'identité de chaque membre du groupement doit être impérativement précisée dans l'acte de candidature. Dans ce cas, il est nécessaire de fournir un document d'habilitation du mandataire signé par ses membres (DC1). Il précise l'étendue de cette habilitation, notamment celle à présenter la candidature et/ou l'offre pour le compte de ses membres.

Pour l'offre, le candidat doit fournir un mémoire technique détaillé, rédigé en langue française, précisant :

- Le ou les lot(s) auquel il répond
- Le descriptif des moyens utilisés par le candidat pour réaliser les travaux
- Les éventuels certificats de capacités techniques et professionnelles
- L'étendue des mesures écologiques/sociales prévues par le candidat
- Le prix en euros hors taxe et taxes comprises de la prestation

## Article 12 Modalité de dépôt des offres

### 12.1 Dépôt au format électronique

Les offres peuvent être déposées au format électronique, auquel cas il dépose sur PLACE l'ensemble des pièces réclamées aux articles 9 et 11 du présent document pour le 18/08/2025 à 12:30. L'offre est constituée d'un dossier unique qui contient tous les documents en une seule fois.

Seuls les dossiers reçus avant la date et heure limite de remise des plis sera ouvert et analysé, en application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique. En cas de plusieurs dépôts avant la limite, seul le dernier en date sera analysé.

Les formats acceptés sont les suivants :

.doc, .xls, .ppt, .pdf, .zip, .odt, .ods, .odf, .dwg.

Les fichiers .exe ne sont pas acceptés, et les candidats sont invités à ne pas utiliser de macro. Les candidatures et/ou offres doivent occuper un espace de stockage limité au raisonnable.

Tout candidat qui dépose son offre par voie électronique sur PLACE a la possibilité facultative d'adresser également une copie de sauvegarde à l'adresse suivante :

DDFIP ESSONNE  
SERVICE BIL  
27 RUE DES MAZIERES  
91000 EVRY

De manière à ce qu'elle y parvienne avant la date et heure limite de dépôt. Cette copie peut être un support physique électronique ou sous forme papier. L'enveloppe porte mention de la référence du marché, du service BIL ainsi que « ne pas ouvrir ». Elle n'est ouverte que si l'ouverture du dépôt par voie électronique s'avère impossible. Dans le cas contraire, elle est détruite sans avoir été ouverte.

### 12.2 Dépôt au format papier

Le candidat joint l'ensemble des pièces demandées à l'article 9 du présent document. Il transmet son offre sous pli cacheté comprenant à l'intérieur une enveloppe cachetée également. Le pli intérieur porte la mention suivante : Travaux de rénovation de l'accueil du CFP d'Arpajon – Accueil-Arpajon-2025 – Service BIL – NE PAS OUVRIR – Nom de la société candidate.

Les offres doivent être adressées par pli recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé du lundi au vendredi, seulement et impérativement de 9h à 12h et de 14h à 16h, à l'adresse suivante :

DDFIP ESSONNE  
SERVICE BIL  
27 RUE DES MAZIERES  
91000 EVRY.

De manière à y parvenir pour **le 18/08/2025 à 12h30**. Les offres qui parviennent après la date et heure limite fixée ci-dessus ne sont pas examinées.

### 12.3 Durée de validité

Les offres sont valides pour une durée de 120 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

### Article 13 Groupement

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupement. En cas de groupement, celui-ci peut adopter la forme solidaire ou conjointe.

En cas de groupement conjoint, le mandataire conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la DDFIP de l'Essonne pour l'exécution du marché. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement. La candidature et l'offre qu'ils sont susceptibles de présenter doivent désigner le mandataire, et chacun des membres du groupement qui sont chargés de l'exécution de prestations.

### Article 14 Variante

Le lot 02 « Aménagement intérieur » fait l'objet d'une variante obligatoire dont les modalités sont précisées dans le CCTP du lot 02, à l'article 6.

### Article 15 Jugement des offres

Le jugement est effectué conformément aux dispositions des articles L2151-1 à L2152-8 et R2152-1 à R2152-12 du Code de la Commande Publique.

### Article 16 Critères de sélection des offres

La DDFIP de l'Essonne retient les critères suivants pour les offres déclarées conformes en application des exigences du présent document.

- Moyens mis en œuvre (note sur 50) : le critère note la qualité des moyens techniques et humains mis en œuvre par le candidat dans le cadre du projet. Cela comprend notamment le nombre de personnel déployé, l'organigramme, le CV des équipes, le planning détaillé, les outils utilisés, la présentation de l'organisation de l'équipe par le management, la réponse pertinente aux demandes du lot concerné et les fiches produits proposés pour le projet.

- Prix (note sur 50) : le critère note l'attractivité financière de l'offre. Il est à noter que l'offre doit être financièrement cohérente et qu'une offre anormalement basse ne pourra pas être retenue.

- Dispositifs écologiques (note sur 25) : le critère note l'engagement écologique de l'offre. Il prend en compte les différentes manières dont le candidat s'engage d'un point de vue écologique, par l'utilisation de matériaux durables, en circuit court, des

outils reconditionnés, le covoiturage entre les ouvriers du chantier, de produits peu polluants, l'engagement de recyclage de matériaux...

#### Article 17 Négociation

La DDFIP de l'Essonne se réserve la possibilité de négocier. La négociation est menée sous la forme d'une consultation par courriel ou sous la forme d'une rencontre dont les modalités d'organisation seront précisées par la PLACE ultérieurement. Elle peut porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

traitement des données personnelles, conditions d'accès spécifique, critère de choix des offres avec leur pondération, mode de transmission des offres, date et heure limite de remise des offres, délai de validité des offres, adresse de dépôt des offres, possibilité de compléter les candidatures ou régulariser les offres, ouverture aux variantes si elles sont autorisées, ouverture ou non à la négociation, visite obligatoire ou pas et conditions de visite, forme de groupement, prime éventuellement

modalités de paiement, mode de paiement, caution et garanties, recours aux marchés pour prestations similaires (travaux)